

L'horizon interdisciplinaire de la sociologie de l'environnement sur le terrain de l'agriculture alternative

René Audet

Volume 8, numéro 2, octobre 2008

La nature des sciences de l'environnement : quels enjeux théoriques, pour quelles pratiques ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/019962ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Audet, R. (2008). L'horizon interdisciplinaire de la sociologie de l'environnement sur le terrain de l'agriculture alternative. *[VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement*, 8(2).

Résumé de l'article

Dans l'optique de mieux comprendre les opportunités offertes par la sociologie de l'environnement dans les études interdisciplinaires, cet article explore les fondements et l'évolution de cette discipline. En prenant à témoin le cas de l'agriculture alternative, il s'agit de faire état de la structuration du champ de la sociologie de l'environnement à travers la répartition de ses approches entre les deux pôles de la socialisation de la problématique environnementale et de la naturalisation de la société. Dans sa plus récente phase de développement, cette sociologie témoigne d'un découplage de cette dualité et de l'horizon interdisciplinaire.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2008



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'HORIZON INTERDISCIPLINAIRE DE LA SOCIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE TERRAIN DE L'AGRICULTURE ALTERNATIVE

Par René Audet, Doctorant en sociologie à l'Université du Québec à Montréal, Chercheur associé à la Chaire du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (UQAM), C.P. 8888, Succ. Centre-Ville, Montréal, Québec, Canada, Courriel : audet.rene@courrier.uqam.ca

Résumé : Dans l'optique de mieux comprendre les opportunités offertes par la sociologie de l'environnement dans les études interdisciplinaires, cet article explore les fondements et l'évolution de cette discipline. En prenant à témoin le cas de l'agriculture alternative, il s'agit de faire état de la structuration du champ de la sociologie de l'environnement à travers la répartition de ses approches entre les deux pôles de la socialisation de la problématique environnementale et de la naturalisation de la société. Dans sa plus récente phase de développement, cette sociologie témoigne d'un découplage de cette dualité et de l'horizon interdisciplinaire.

Mots clés : Sociologie de l'environnement, interdisciplinarité, réforme environnementale, société du risque, théorie de l'acteur-réseau, agriculture alternative.

Abstract : In order to better understand the opportunities brought by environmental sociology in interdisciplinary studies, this paper explores the foundation and evolution of the discipline. Taking the case of alternative agriculture as an example, it consists of a description of the state of the structuration of the environmental sociology field through the repartition of its approaches between the two tendencies of the socialization of the environmental problematic, and the naturalization of society. In its more recent development phase, environmental sociology shows a decoupling between that duality and the horizon for interdisciplinarity.

Keywords : Environmental sociology, interdisciplinarity, environmental reform, risk society, actor-network theory, alternative agriculture.

Si, dans le champ proprement pluridisciplinaire des sciences de l'environnement, le projet de faire travailler sciences humaines et naturelles sur des problèmes communs sous le mode de l'interpénétration a plutôt bonne presse, ce n'est pas toujours le cas au sein des disciplines concernées. C'est ainsi qu'un commentateur américain de la sociologie de l'environnement peut affirmer que :

The – in the end, fruitless – attempts in Europe in the 1980s to develop an interdisciplinary discipline of environmental studies, with its own conceptual and methodological apparatus, to some extent hampered the full development of a more disciplinary environmental sociology (Mol, 2006 : 11).

Pourquoi un tel jugement négatif de l'interdisciplinarité de la part de certains sociologues? Mis à part les circonstances certes importantes qui sont liées aux luttes pour la reconnaissance et le financement au sein de l'Académie, il faut souligner que la sociologie de l'environnement cristallise et radicalise à la fois les plus importantes tensions de la discipline sociologique (entre objet et sujet, entre nature et culture, etc.). C'est donc au niveau de son objet et de ses idées principales qu'il faut chercher pour contempler l'horizon interdisciplinaire de la sociologie de l'environnement. C'est l'objectif que nous poursuivrons dans cet article. Nous explorerons notamment les principales

caractéristiques de la sociologie de l'environnement en se penchant sur sa matérialisation sur un terrain de recherche spécifique soit celui de l'agriculture alternative.

Pour Pieter Leroy, la sociologie de l'environnement s'intéresse « aux rapports entre l'homme d'une part, et l'environnement physique d'autre part » (Leroy, 2003 : 25). Bien qu'elle puisse sembler assez évidente, cette définition est le fruit d'une longue évolution de la réflexion sociologique sur l'environnement – et elle demeure contestable. Par rapport aux premières formulations de l'écologie humaine, puis de l'écologie sociale, qui émergent corollairement à partir des années 1920 aux États-Unis en s'intéressant à la relation humaine aux « milieux construits et naturels » (Vaillancourt, 2003), la définition de Leroy élargit le mandat de l'analyse sociologique à tout « l'environnement physique ». La distinction est fondamentale pour comprendre la représentation sociologique contemporaine de l'environnement. Dorénavant, non seulement le milieu de vie plus ou moins immédiat, mais aussi les particules, les organismes ou les gènes, appartiennent à ce que nous appelons « environnement ». De plus en plus, même « l'environnement physique » ne semble pas assez précis pour saisir le champ sociologique de l'environnement. Les cas de la catastrophe naturelle et du risque écologique, impossibles à réduire à des phénomènes physiques, sont

inexplicables sans l'apport du domaine social : représentations sociales, réactions sociales, inégalités sociales, etc.

L'objet de la sociologie de l'environnement est donc en évolution constante depuis une centaine d'année. Corollairement, c'est tout l'appareillage théorique qui s'est transformé. Ainsi, trois phases de la sociologie de l'environnement peuvent être distinguées, chacune d'elles offrant des ouvertures différentes et inégales au travail interdisciplinaire. Nous abordons dans la prochaine section ces trois phases qui expliquent en partie les positions divergentes des sociologues de l'environnement face à l'interdisciplinarité. Dans les trois sections subséquentes, nous explorerons trois approches représentatives de la troisième phase de la sociologie de l'environnement telles qu'elles se déploient sur le terrain d'un objet spécifique : l'agriculture alternative. L'agriculture alternative renvoie à des pratiques non conventionnelles de production agricole qui favorisent l'adaptation des systèmes productifs aux conditions géographiques, climatiques, hydriques et écologiques locales afin d'éviter ou de bannir tous les intrants d'origine synthétique dans la culture. Les initiatives de l'agriculture alternative proposent aussi parfois des systèmes de commercialisation alternatifs, comme l'agriculture soutenue par la communauté, ou/et des processus de normalisation et de certification. L'agriculture alternative est un objet intéressant pour comprendre le déploiement du champ de la sociologie de l'environnement parce qu'il est très représentatif de sa troisième phase et parce qu'il est offre de nombreuses possibilités pour l'interdisciplinarité. La présentation des trois approches théoriques sur le terrain de l'agriculture alternative permettra donc de mettre en lumière certaines opportunités et obstacles qui se présentent au travail interdisciplinaire pour les sociologues de l'environnement contemporains.

Les trois phases de la sociologie de l'environnement

On peut associer l'émergence de l'écologie sociale et de la sociologie rurale – foyers précurseurs de la réflexion sociologique sur l'environnement dans la première phase de son existence (Vaillancourt, 2003) – aux bouleversements amenés par la mécanisation de l'agriculture à l'aube de la Révolution verte en Amérique et en Europe, ainsi que par l'urbanisation simultanée des métropoles industrielles américaines. Parallèlement, l'émergence de la science de l'écologie d'une part, et celle du structuro-fonctionnalisme de Talcott Parsons dans la sociologie d'autre part, viendra imprégner l'analyse sociale d'un caractère systémique qui transparaît dans les termes « écologie sociale » et « écologie humaine », dont plusieurs acquis demeurent très utilisés dans certaines écoles de sciences de l'environnement, notamment au Québec grâce à l'héritage de Pierre Dansereau. Bien que ce dernier ne se soit jamais proclamé sociologue, il a prôné un modèle d'interdisciplinarité au sein duquel la sociologie, comme les autres sciences sociales, était plus ou moins soumise au cadre général de l'écologie, discipline d'inspiration systémique s'il en est une (Dansereau, 1973). Dans

ses travaux, Dansereau accorde une certaine importance aux représentations sociales – ce qu'il appelle le « paysage intérieur » – mais peine à les considérer autrement que comme un flux ou un « niveau trophique » du système écologique qui les englobe (Ibid). C'est peut-être pourquoi ce modèle d'interdisciplinarité chapeauté par l'écologie est honni par certains sociologues, comme en témoigne la citation d'Arthur Mol reproduite ci-haut (voir l'introduction).

Le thème des représentations sociales de l'environnement est d'ailleurs plus représentatif de la deuxième phase de la sociologie de l'environnement. Dans les années soixante-dix, l'alarme sonnée par des textes comme le *Printemps silencieux* de Rachel Carson (1968) ou encore par la publicisation des craintes des accidents nucléaires (Touraine, 1981) fut reçu par une vague de mobilisation sociale qui donna à la sociologie un nouvel objet phare tant aux États-Unis qu'en Europe. Dès lors, « les attitudes face à l'environnement, sur la volonté d'engagement dans une action pour l'environnement, sur le comportement favorable à l'environnement » étaient propulsées au premier plan d'une véritable sociologie de l'environnement en pleine émergence (Leroy, 2003 : 33). Ainsi, les réactions sociales aux phénomènes environnementaux furent l'occasion de mobiliser les outils d'une sociologie plus générale s'inspirant largement des théories des mouvements sociaux et des représentations sociales (Vaillancourt, 1981).

Toutefois, cette tendance à l'application de la sociologie générale aux questions environnementales de l'époque ne faisait pas consensus au sein de la communauté sociologique, du moins en ce qui concerne les États-Unis. En fait, ce qui caractérise le mieux la deuxième phase de la sociologie de l'environnement dans ce pays, c'est surtout la polémique née dans l'opposition entre les approches plus écologiques en partie inspirées de l'écologie sociale de la première phase et les approches plus interactionnistes et constructivistes de la sociologie des années soixante-dix. R.E. Dunlap et W.R. Catton initièrent le débat en définissant dans un premier temps la « sociologie environnementale » comme « l'étude des interactions entre l'environnement et la société » et, dans un deuxième temps, afin de mieux délimiter l'identité disciplinaire de cette nouvelle branche disciplinaire, en proposant la célèbre distinction entre le *Human Exemptionalist Paradigm* (HEP) et le *New Ecological Paradigm* (NEP) (Foster, 2002; Dunlap, 2002). Représentant les perspectives théoriques de la sociologie contemporaine qui, malgré leurs différences internes (fonctionnalisme vs interactionnisme, théories du conflit vs théorie de l'ordre, etc.), continuaient de perpétuer un anthropocentrisme, le HEP était dénoncé comme un vecteur de reproduction d'une vision du monde occidentale aveugle quant au rôle déterminant de l'environnement dans nos sociétés. Face au HEP, Dunlap et Catton proposaient de fonder le NEP qui :

By emphasizing that the welfare of modern societies, even with their complex forms of social organization and

sophisticated technologies, is intricately linked to the health of ecosystems on which they depend for their existence, [...] represented a major departure from the HEP (Dunlap, 2002 : 21).

Une théorie opératoire des liens entre écosystème et société restait cependant à développer, et il n'y avait pas alors de cadre spécifique à la sociologie « environnementale » du NEP autre que la perspective d'inclure des variables environnementales dans les études sociologiques. Par opposition, la sociologie « de l'environnement » du HEP réunissait les études dont seul l'arrière-plan contextuel était environnemental, comme dans le cas des études des représentations ou de la « conscience environnementale ». Aujourd'hui, les distinctions entre HEP et NEP, et entre sociologie « de l'environnement » et sociologie « environnementale » ne sont plus autant à l'ordre du jour aux États-Unis, alors que cette dernière est moins discriminante. Il n'en demeure pas moins, selon nous, qu'au stade actuel du développement de la sociologie de l'environnement, l'essence de cette dualité continue d'être structurante et, ce, pour les différentes traditions nationales. Dans sa *Construction sociale de la nature* (1996), par exemple, le sociologue allemand Klaus Eder radicalise cette dualité en opposant les conceptions qui reposent sur la naturalisation de la société (les lois de la nature s'appliquant à la société) avec celles qui proclament que la nature étant une représentation construite socialement, et en prenant parti pour les deuxièmes.

Sans prendre position ici pour un pôle ou l'autre, il nous semble opportun d'utiliser cette dualité pour représenter la fragmentation polarisée du champ de la sociologie de l'environnement telle qu'elle s'est présentée dans la deuxième phase puisqu'elle permet également d'appréhender différentes positions des sociologues quant à l'interdisciplinarité. Les approches de la sociologie de l'environnement se répartissent, comme le représente la Figure 1, entre la tendance à la socialisation de la problématique environnementale et la tendance à une naturalisation de la société.

À un extrême, le pôle de la socialisation de la problématique environnementale est représenté par une sociologie de la

construction sociale de la nature qui a tendance à nier l'importance des facteurs naturels dans les processus de prise de conscience sociale, de mobilisation et d'institutionnalisation des structures sociales. Le plus souvent, cette option présente les questions d'environnement comme des objets appréhendables avec l'outillage classique de la sociologie et présente peu d'intérêt pour le travail d'interdisciplinarité dès lors que ce travail implique d'adopter un cadre théorique provenant d'autres disciplines, comme le propose Dansereau avec son écologie humaine. Contrairement aux approches propres à la socialisation de l'environnement, l'écologie humaine se situe plus près du pôle de la naturalisation de la nature. On trouve à ce pôle les approches qui tentent de situer la société dans son contexte écologique naturel voire, sous une forme extrême, de comprendre la société dans les termes de l'écologie ou d'autres sciences de la nature. Ces approches ont plus d'affinités avec le travail interdisciplinaire du fait de leur interaction avec les sciences de la nature.

Entre ces deux pôles existe une pluralité d'approches qui, sans nier la dualité entre nature et société, s'occupent de montrer leur interpénétration et de comprendre l'impact de celle-ci pour l'outillage conceptuel de la sociologie. La troisième phase de la sociologie de l'environnement, d'ailleurs, témoigne d'un recentrage de la réflexion sur l'environnement, sans toutefois présenter une atténuation de la fragmentation et de la diversité des approches. L'évolution du débat public sur l'environnement n'est pas étrangère à ce recentrage. Suite aux catastrophes de Bhopal (1984) et de Tchernobyl (1986), et avec le processus qui mena au Sommet de la Terre de Rio (1992), l'environnement devient progressivement plus qu'un objet uniquement physique, il traduit désormais un enjeu politique et idéologique de premier plan, non seulement sur le plan local, mais aussi à l'échelle de la globalité. Le « risque » ne renvoie dès lors plus seulement à une peur ou à une statistique, il incarne « un produit du processus de modernisation » (Beck, 2001 : 34). Les molécules, les gènes, les protéines apparaissent plus que jamais comme des vecteurs reliant l'environnement et la vie humaine (Latour, 1999).

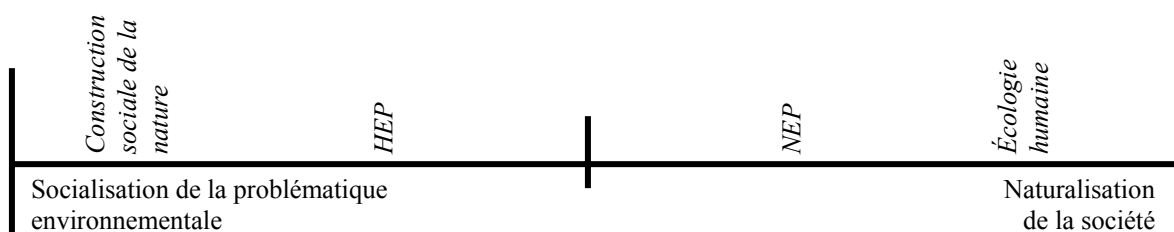


Figure 1. Les approches et la dualité de la sociologie de l'environnement

Du même coup, alors que l'environnement représente un objet sociologique de plus en plus hétéroclite, la sociologie de l'environnement continue simultanément, dans sa troisième phase d'évolution, à se fragmenter. S'il est vrai, comme l'écrivait récemment Philippe Boudes (2006), que la sociologie de l'environnement s'est constituée une niche au sein des grandes associations de sociologues, il n'en demeure pas moins périlleux d'y chercher un point focal dont se réclament ses adeptes. La sociologie de l'environnement est une (sous) discipline hautement fragmentée, de l'aveu même de l'un de ses plus illustres fondateurs qui se demandait récemment *Has environmental sociology arrived?* (Buttel, 2002). Elle est fragmentée notamment sous l'angle des traductions qu'elle a reçues dans différents contextes nationaux ou linguistiques. À cet égard, Boudes, qui cherche à identifier les faits marquants de la sociologie francophone de l'environnement, souligne plusieurs lignes de fracture entre les sociologies québécoise et française de l'environnement et met ainsi en lumière leurs rapports différents à la théorie et à l'objet d'une part, et la variété des démarches des sociologues francophones de l'environnement en général d'autre part. Le défi d'attribuer un objet bien défini à la sociologie de l'environnement est dès lors assez complexe. Cela signifie-t-il l'absence d'un objet circonscrit, la fragmentation étant, à défaut d'une définition positive, la seule caractéristique représentative de la sociologie de l'environnement ? Quel destin est réservé à l'interdisciplinarité dans ce contexte de fragmentation disciplinaire ?

Dans les prochaines sections, nous tenterons de répondre à ces questions en abordant trois approches caractéristiques de la troisième phase de la sociologie de l'environnement : une sociologie de la réforme environnementale, une sociologie structurelle de l'environnement et une sociologie des réseaux hybrides. Afin d'appuyer notre argumentation, de mieux en illustrer les différences et de mettre en lumière l'espace laissé pour l'interdisciplinarité, nous montrerons également comment s'articulent ces sociologies lorsqu'elles sont mises en œuvre sur le terrain de l'agriculture alternative.

Une sociologie de la réforme environnementale

Selon Fred Buttel, les différences entre approches européennes et américaines se sont amenuisées à partir de la décennie quatre-vingt-dix alors que les deux traditions ont simultanément orienté leur regard vers l'analyse de la réforme environnementale, elle-même appelée par les tenants du développement durable suite au Sommet de Rio (Buttel, 2003). La réforme environnementale, dans ce contexte, réfère aux solutions et aux stratégies qui pourraient « rendre possible un futur environnemental sain » (Ibid : 308). On peut dire de la sociologie de la réforme environnementale qu'elle se penche sur le passage entre la mobilisation autour d'enjeux environnementaux et l'institutionnalisation de nouvelles normes sociales et politiques (Gendron et al, 2009). Elle n'est donc pas complètement neuve puisque, rappelons-le, les théories des mouvements sociaux

avaient été au cœur de la deuxième phase de la sociologie de l'environnement. Aujourd'hui, toutefois, l'accent est plus souvent mis sur les initiatives qui émergent suite aux mobilisations environnementalistes et qui tendent à s'institutionnaliser. L'exemple de l'agriculture alternative est éclairant.

Parmi les initiatives de l'agriculture alternative, c'est peut-être l'agriculture biologique qui a le plus tôt fait l'objet d'analyses sociologiques (voir le travail historique de Piriou, 2002). Récemment, la littérature sur le sujet fut alimentée par un double débat sur le statut plus ou moins radical de l'agriculture biologique en tant que mouvement social et sur la portée transformatrice de l'agriculture biologique. Par exemple, pour Allen et al. (2003), les mouvements sociaux de l'agriculture seraient historiquement passés d'une attitude oppositionnelle (lors des années soixante-dix, avec les grands mouvements pour les droits civiques) à des approches plus alternatives qui visent moins le changement global. Lors de ce passage, la définition de la justice sociale fut modifiée afin de couvrir de nouvelles revendications touchant moins aux conditions de travail et plus aux questions d'accès à une nourriture de qualité et au droit du consommateur de choisir ses aliments. Ainsi, l'enquête d'Allen et al. (2003) montre que les principaux obstacles et les principales solutions touchant à l'agriculture se situent, selon les mouvements sociaux, au niveau de ces considérations « populistes » et non au niveau des enjeux environnementaux ou de la justice sociale. L'échelle d'action de ces mouvements se situant désormais plus près de la localité que de la politique nationale, leur attitude semblent les mener vers un retrait partiel du système plutôt que vers un engagement pour une transformation politique et idéologique du monde. Par contre, Allen et son équipe perçoivent l'occurrence de transformations sociales au niveau des consommateurs et des citoyens qui sont en contact avec ces mouvements. Il s'agirait donc d'une transformation « par le bas » qui pourrait contribuer à changer l'agriculture conventionnelle sur le long terme.

À l'encontre de la vision de mouvements sociaux somme toute modérés qui est véhiculée par cette étude, plusieurs auteurs jugent que l'agriculture alternative possède un potentiel transformateur plus radical. Pour Laura Reynolds (2000) et Elizabeth Bahram (2002), les mouvements de l'agriculture alternative formulent tous la même critique et se définissent de façon négative par rapport à l'agriculture conventionnelle. Ainsi, un fait saillant de ces mouvements serait le rejet de la spécialisation, de l'intensification et de la chimisation de l'agriculture, accompagné d'une mise en garde contre la dépendance dans laquelle s'enfonce l'agriculture vis-à-vis de l'industrie agrochimique en s'inscrivant dans la logique productiviste, et ils seraient donc définitivement opposés face à l'agriculture conventionnelle. Un deuxième point commun à ces initiatives, selon Reynolds, s'incarne dans des stratégies semblables d'encadrement de la production et de la mise en marché par le biais de mécanismes dits « alternatifs », c'est-à-

dire les certifications, les labels, les normes et les mécanismes de contrôle. Ainsi, Barham (2002) explique que l'intégration du mode de production alternatif dans les normes pourrait avoir l'effet à long terme de transformer la production conventionnelle. Toutefois, l'institutionnalisation de l'agriculture alternative nécessite des processus d'intervention politique et de légitimation des nouvelles normes. À cette étape de l'argumentation, il est de moins en moins question de mouvements sociaux, mais davantage de réglementation et d'institutionnalisation, ce qui situe l'analyse dans le deuxième temps de la réforme environnementale.

Les certifications de l'agriculture alternative, notamment celles de l'agriculture biologique, participent à l'élaboration d'un cadre de réglementation sur l'environnement qui chevauche les sphères nationales et internationales d'une part, et les sphères publique et privée d'autre part. C'est pourquoi on l'a qualifié de « cadre réglementaire hybride ». Des recherches menées à la Chaire de développement durable et de responsabilité sociale (CRSDD) entre 2002 et 2005¹ ont révélé que les organisations privées et les mouvements sociaux environnementaux comme ceux de l'agriculture biologique peuvent contribuer de plusieurs manières à la construction de ce nouveau cadre réglementaire. Ceci notamment en créant eux-mêmes des normes et des systèmes de certification et en faisant pression auprès des organisations internationales et des États pour faire reconnaître ces normes comme des références légales dans certains champs d'activité. Ces recherches ont montré que le cadre réglementaire hybride comporte une variété de mécanismes, soit les codes de conduites, les labels et les certifications, qui se distinguent selon qu'ils s'appliquent à des produits ou des organisations, selon qu'ils véhiculent des normes substantives ou procédurales et selon le type de contrôle qu'ils préconisent (Gendron et al., 2005). En retour, l'institutionnalisation de ce nouveau cadre réglementaire confronte les mouvements sociaux, dont ceux de l'agriculture alternative, avec plusieurs nouveaux défis. Nos recherches démontrent que, aussi alternatif soit-il, le type de réglementation que constituent les certifications de l'agriculture reste soumis à différentes exigences de la réglementation commerciale internationale qui contribue à reconstruire certains traits de la logique dominante au sein même du cadre réglementaire hybride, par exemple des inégalités économiques et politiques entre acteurs du Nord et du Sud (Audet, 2006; 2009).

En somme, ce qui qualifie une approche dans la sociologie de la réforme environnementale est le fait de mettre en œuvre l'outillage conceptuel classique de la sociologie pour appréhender une « réaction sociale » à un phénomène

¹ Il s'agit du projet *Régulation de la nouvelle économie : le rôle des nouveaux mouvements sociaux économiques*, financé par le CRSH, (programme INÉ) et sous la direction de Corinne Gendron, Marie-France Turcotte et Bouchra M'Zali (ESG, UQAM). Voir : <http://www.crsdd.uqam.ca/recherche/?page=projet#axe2>

environnemental, et ce dans le sens d'une évaluation normative de son potentiel à améliorer la gestion des problèmes environnementaux. Cela correspond donc globalement à ce que Dunlap et Catton situaient au sein du *Human Exemptionalist Paradigm* (HEP) à la fin des années soixante-dix (Dunlap, 2002). Comme objet, la réforme environnementale est intéressante pour le travail interdisciplinaire puisqu'il exige l'apport non seulement de sociologues, mais aussi de juristes, d'économistes et de politologues, parmi d'autres. Toutefois, à cause de leur ancrage général dans la sociologie, les approches sociologiques de la réforme environnementale (et de l'agriculture alternative) peuvent très bien s'appuyer sur une réflexion plus profonde sur les catégories de société et d'environnement qui, elle, n'est pas toujours aussi apte à l'interdisciplinarité.

Une sociologie structurelle de l'environnement

Tout un pan de la sociologie de l'environnement s'attache à comprendre la coévolution de la société et de l'environnement sur le long terme et au niveau des structures sociales. Cette sociologie structurelle de l'environnement s'approche souvent de la sociologie de la réforme environnementale, et bien des ponts existent entre les deux. L'accent mis sur la consommation dans le cas des études sur l'agriculture alternative, comme nous le verrons plus loin, constitue un bon exemple.

La société du risque, ouvrage européen majeur de sociologie structurelle de l'environnement écrit par Ulrich Beck (2001), peut aisément être considérée comme une œuvre de sociologie générale qui fait appel à des catégories classiques comme celles d'État, de marché, de pouvoir, d'individus, etc. En se situant dans la problématique macrosociologique de la modernité, de la modernisation et de l'industrialisation, *La société du risque* est à la fois en continuité avec la tradition sociologique et à la fois imprégnée d'innovation. Dans cet ouvrage, Beck décrit le processus de modernisation sous l'angle des conséquences secondaires non intentionnelles des décisions technologiques prises depuis deux cents ans. En ce sens, le risque environnemental est le produit historique de la société industrielle. L'environnement, incarné par la figure du risque, est donc selon Beck au centre des changements sociaux à venir. Ceux-ci prennent particulièrement trois formes : les transformations de l'État et de la pratique de la politique, l'approfondissement de la logique du progrès dans le développement technique et économique, l'apparition du risque parmi les grands enjeux de la politique.

Premièrement, l'auteur affirme que les risques « transforment la nature, la localisation et les médiums de la politique » (Beck, 2001 : 400), car leur avènement aurait créé une dynamique qui fait graduellement sortir le pouvoir de ses lieux traditionnels (État et autres institutions politiques) pour se diffuser dans les « sphères de la subpolitique ». Beck décrit deux foyers d'émergence des sphères de la subpolitique. La première se situe dans la société civile et renvoie à l'essor dans les années

soixante-dix et quatre-vingt en Occident de nouveaux modes d'action politique et plus généralement d'une « nouvelle culture politique » citoyenne. Face à la situation du risque environnemental, cette nouvelle culture politique en vient à s'opposer à l'équation « progrès technique = progrès social » et, afin de contester celle-ci dans la sphère de l'État et des normes techniques, à s'imposer une « scientification secondaire » (appropriation de la science par les citoyens et les mouvements sociaux). C'est en ce sens que cette « subpolitique du risque » envahit progressivement certains terrains propres au rôle de l'État dans la société industrielle, et plus particulièrement celui de l'évaluation et de la gestion des risques environnementaux.

Les frontières du politique, cependant, ne s'effritent pas seulement du fait de cette nouvelle culture politique. Selon Beck, tout un pan du pouvoir de transformation et de légitimation de l'ordre social est en train de verser dans une sphère technico-économique bénéficiant de nouvelles possibilités d'intervention et d'un plus grand potentiel pour modeler le monde. C'est là le deuxième facteur que Beck attribue à l'approfondissement de la modernisation : la notion toujours plus consensuelle de progrès rend légitime cette fuite du politique des mains de l'État. Si dans la société industrielle, selon Beck, l'idée de progrès guidait déjà les grandes transformations technico-économiques, elle est progressivement devenue une « structure de transformation sociale extraparlamentaire permanente, institutionnalisée, et considérée comme normale [...] » (Ibid : 430). Ainsi, à l'aube de la société du risque, cette « subpolitique du progrès » est exempte de tous les processus démocratiques et possède le monopole de l'innovation technologique et du pouvoir de la mettre en pratique.

Les conséquences de ce nouvel ordre sont non seulement environnementales (le risque comme conséquence secondaire non intentionnelle du progrès industriel) mais aussi profondément structurelles, car l'État, même avec son pouvoir d'intervention économique, demeure à la remorque des décisions d'investissement et des choix technologiques faits ailleurs. D'autre part, l'État devient l'objet de demandes d'intervention toujours plus poussées de la part de la subpolitique du risque, alors même que le réel pouvoir appartient de plus en plus à la subpolitique du progrès. La politique traditionnelle est alors condamnée à se spécialiser « dans la légitimation des conséquences qu'elle n'a ni causé, ni vraiment pu empêcher » (Ibid : 455), et le langage scientifique ne peut plus servir de source de légitimation parce que tous les acteurs l'utilisent dans la construction de leurs revendications. En somme, avec la consolidation des sphères subpolitiques du risque et du progrès, l'État est moins à même de gérer les transformations sociales et les problèmes environnementaux. Le risque environnemental, en revanche, s'impose comme une base de réorganisation de la structure sociale par rapport à laquelle toutes les sphères de la politique sont continuellement en réaction. L'essor de l'agriculture alternative peut être situé dans le cadre de ces changements structurels.

L'essor de l'agriculture alternative dans le processus de changement structurel de la société du risque témoigne dans une certaine mesure de la qualité explicative de la sociologie de Beck en ce qui concerne l'environnement : il s'agit d'un exemple où la nouvelle culture politique a prospéré face à l'idéologie du progrès. Dans le contexte des labels et des certifications de l'agriculture alternative, la pratique de la politique s'éloigne des médiums traditionnels comme les partis politiques pour se rapprocher de l'individu. Ce phénomène se traduit, selon Michele Micheletti par exemple, en termes de « consumérisme politique » et de nouvelles formes « d'action collective individualisée » qui passe par les figures du citoyen et du consommateur :

It represents actions by people who make choices among producers and products with goal of changing objectionable institutional or market practices. Their choices are based on attitudes and values regarding issues of justice, fairness, or non economical issues that concern personal or family well-being and ethical political assessment of favourable and unfavourable business and government practice (Micheletti, 2003: 2).

L'environnement, et sans doute aussi la peur du risque environnemental, représentent dorénavant des motivations prédominantes pour le consommateur politisé. C'est du moins ce que plusieurs analystes de l'agriculture alternative soutiennent lorsqu'ils posent l'existence d'un « turn to quality » dans le secteur de la consommation agroalimentaire, c'est-à-dire de la propension croissante des consommateurs à chercher des aliments issus de l'agriculture alternative, dans une logique de contestation de l'agriculture conventionnelle qui relève de la nouvelle culture politique (Sage, 2003, Goodman, 2003). Toutefois, exactement comme pour le débat sur la portée oppositionnelle de l'agriculture alternative que l'on trouve dans la sociologie de la réforme environnementale, il existe au sujet du *turn to quality* certains contre-arguments. Clare Hinrichs (2003), par exemple, soutient que des valeurs conservatrices peuvent très bien tenir lieu de motivation pour les consommateurs dans un contexte de consumérisme politique. C'est pourquoi, comme l'affirme Michel Winter (2003), il faut considérer la complexité de l'acte de consommation afin d'éviter les dichotomies simplistes entre « conventionnel » et « alternatif », ou, pour placer la question dans la société du risque, entre nouvelle culture politique et idéologie du progrès. Si ces arguments sont certes pertinents, la sociologie structurelle de l'environnement soulignera que, peu importent les valeurs poursuivies, l'importance de l'agriculture alternative est de représenter un nouveau genre de vecteur politique qui était impensable dans la société industrielle.

Alors que la sociologie de la réforme environnementale s'interroge davantage sur la portée et les chances de réussite de l'agriculture alternative en tant que réaction sociale au risque environnemental, c'est-à-dire qu'elle aborde la question d'un angle plus inductif, la sociologie structurelle de l'environnement

adopte un point de vue plus déductif et tente d'expliquer l'agriculture alternative à partir d'un nouveau rapport entre société et environnement. Cette caractéristique rend la sociologie structurelle de Beck moins apte au travail interdisciplinaire : si elle laisse croire que diverses disciplines y ont contribué et fait place aux déterminants écologiques dans la théorie sociale, elle se situe aussi à un niveau macrosociologique qui donne peu d'espace aux autres disciplines.

Une sociologie des réseaux hybrides

Lorsqu'il présente sa définition de la sociologie de l'environnement, Pieter Leroy affirme au sujet des rapports entre l'homme et l'environnement que « bien que ce soit récemment qu'ils ont été dénommés 'environnementaux', il y va de la relation dialectique et problématique entre nature et culture, relation qui, quant à elle, est fondamentale et inéluctable » (Leroy, 2003 : 26). La sociologie en général admet volontiers que les rapports entre l'homme et l'environnement, et, par là même, la dualité conceptuelle classique entre nature et culture, sont inéluctables. Or, cela signifie-t-il que cette relation est inéluctablement dialectique? Le doute a été émis et s'est révélé fondateur d'une nouvelle sociologie constructiviste radicale de l'environnement que l'on a qualifié de « théorie de l'acteur-réseau ».

Bruno Latour est l'un de ceux qui a été le plus loin dans cette direction. La théorie de l'acteur-réseau se déploie à partir de la considération que la dualité entre nature et culture propre à la pensée moderne est contre-productive. Dès lors, il faudrait non pas tenter d'en réconcilier les termes à travers une nouvelle dialectique de l'environnement, mais plutôt tenter son dépassement définitif (Latour, 1999). Pour Latour, la distinction nature/culture – qui s'est déclinée sous diverses formes binaires (objet/sujet, vérité/connaissance, etc.) – relève d'une sorte de mythologie de la modernité puisque les objets purement naturels ou culturels seraient des exceptions dans la réalité, la plupart d'entre eux débordant largement ces catégories typiquement modernes. Cette mythologie provoque aux yeux de Latour l'ignorance de l'hybridité des humains et des non humains, ignorance qui a permis aux « hybrides » de proliférer jusqu'à devenir aujourd'hui de véritables dangers, hors du contrôle d'une espèce humaine aveuglée par sa pensée compartimentée.

La théorie de l'acteur-réseau considère les hybrides (des particules, des gènes, des objets, etc.) comme des « actants » qui modifient profondément et à notre insu notre représentation du monde, devenant acteurs de la vie politique en percutant les sensibilités humaines. C'est pourquoi il faudrait, selon Latour, renouveler la pensée en considérant les hybrides comme « des médiateurs, c'est-à-dire des acteurs dotés de la capacité de traduire ce qu'ils transportent, de le redéfinir, de le redéployer, de le trahir aussi » (Latour, 1997 : 111). En aucun cas les entités naturelles ne devraient être vues comme passives, car elles ont la capacité de modifier les relations et les rapports sociaux. Le

projet de la théorie de l'acteur-réseau est donc d'aménager une place, dans la théorie sociale, aux acteurs qui ne sont pas nécessairement humains et, comme le formule le principal représentant anglophone de ce projet, de considérer « que le social n'est rien d'autre que des configurations de réseaux de matériaux hétérogènes » (Law, 1992 : 381). De ceci découle le principe de symétrie qui demande au sociologue de « répudier toute distinction entre classes d'acteurs (naturel ou social, micro ou macro, et ainsi de suite) et de se limiter à suivre les acteurs dans leurs associations au sein de réseaux hétérogènes » (Murdoch, 1997 : 738). C'est donc à travers le concept de réseau que les chercheurs proches de la théorie de l'acteur-réseau tentent de formuler une nouvelle définition « symétrique » de l'acteur, et éventuellement de rendre l'idée opérationnelle pour la recherche.

C'est probablement Michel Callon qui a fait le plus, dans son étude des réseaux technico-économiques, pour développer l'outillage conceptuel de cette théorie. Cet outillage comporte deux ensembles. Le premier, constitué des concepts d'intermédiaire et d'acteur, décrit les mécanismes par lesquels des « matériaux » hétérogènes sont mis en relation au sein d'un réseau. Dans la théorie de l'acteur-réseau, l'acteur peut se situer à plusieurs échelles et il constitue le plus souvent un réseau lui-même : il peut, par exemple, désigner un individu qui mobilise une série d'objets techniques lors de ses interactions avec d'autres acteurs; ou encore, il peut être formé de plusieurs individus et objets en réseau et engagés dans des interactions faisant appel à des intermédiaires (Callon, 1992). Les acteurs collectifs sont donc fondamentalement des réseaux composés d'entités hétérogènes, ils sont hybrides parce qu'ils associent et font circuler des intermédiaires. Les intermédiaires sont humains ou non (ou hybrides), mais à la différence des acteurs, ils ont généralement des rôles pré attribués. L'auteur distingue ainsi quatre types d'intermédiaire : les informations inscrites, les objets techniques, les êtres humains; les différentes formes d'argent (fonds, capital, réserve, etc.) (Callon, 1991). Les acteurs et les intermédiaires constituent donc les principales composantes des réseaux, et un individu peut parfois être considéré comme un acteur et parfois comme un intermédiaire, selon l'angle sous lequel il est envisagé.

Le deuxième ensemble conceptuel de la théorie de l'acteur-réseau vise à décrire comment les réseaux s'établissent, évoluent et deviennent durables grâce aux concepts de traduction, de convergence et d'irréversibilisation. La traduction est un processus de définition mutuelle et d'inscription des acteurs qui sont en interaction, elle peut être le résultat de compromis et de négociations qui s'incorporent dans des textes, machines et autres intermédiaires; la traduction « permet d'établir une équivalence, constamment renégociée, entre des intérêts distants, incommensurables, mais surtout incertains et instables; elle passe fréquemment par la construction de nouveaux acteurs et de nouveaux intérêts » (Callon, 1999 : 43). Cette construction partagée entre différents acteurs-réseaux est une réussite dans la mesure où elle mène à un accord, c'est-à-dire à une « traduction

convergente » et éventuellement à une convention qui tend « à raréfier l'univers des possibles en organisant l'imputation et en limitant le nombre de traductions qui peuvent être facilement stabilisées » (Callon : 1991, 147). Les traductions et les conventions, selon Callon, peuvent toujours être mises à l'épreuve et concurrencées par d'autres puisqu'aucune d'elles n'est indéfiniment figée, elles ne sont jamais totalement irréversibles. Plus un réseau est convergeant, plus il sera capable de résister aux traductions concurrentes. Ainsi, une traduction fortement irréversible pourra avoir des effets systémiques, car la normalisation qui accompagne tout ce processus aura comme conséquence de rendre prévisibles les opérations du réseau, de limiter les fluctuations et de contraindre les acteurs et les intermédiaires.

Cet outillage conceptuel a largement été utilisé dans les études sur l'agroalimentaire, et notamment pour décrire les réseaux de l'agriculture alternative. Dans un ouvrage sur un collectif de labellisation de produits fermiers en Belgique, Pierre Stassart utilise cette théorie pour montrer comment se construit une définition de la « qualité fermière » au sein d'un collectif paysan. Parmi les étapes qui marquent l'évolution du collectif en question, l'arrivée d'un simple tableau de découpe de boucherie modifie en profondeur la configuration du réseau (Stassart, 2003). Cette retraduction ou « hybridation » d'un collectif permet d'entrevoir que l'action d'un acteur-réseau résulte en grande partie de sa composition et des intermédiaires qui sont mis en circulation. En somme, ce que décrit l'ouvrage de Stassart, ce sont les changements apportés par un non-humain – le tableau de découpe – dans un réseau paysan qui tente de « s'allonger » par l'entrée de nouveaux produits (bovins) vers une masse plus grande de consommateur. Si l'auteur ne va pas jusqu'à ignorer les conflits qui accompagnent ce processus, c'est la stabilisation du réseau suite à l'entrée de nouveaux éléments qui l'intéresse de prime à bord.

Du côté anglophone, la littérature portant sur les réseaux de production/consommation est abondante depuis la publication de l'influent David Goodman (1999) qui recommandait la théorie de l'acteur-réseau pour comprendre les différences entre l'agriculture biologique par rapport à l'agriculture conventionnelle qui intègre dorénavant des « actants » comme les organismes génétiquement modifiés, ou encore des « traductions » comme les certifications. Plusieurs ont suivi cette voie pour étudier la certification de l'agriculture biologique, mais aussi d'autres certifications semblables comme celle du commerce équitable. Dans la plupart des cas, c'est le lien entre producteur et consommateur qui intéresse les chercheurs, et encore une fois, celui-ci est envisagé comme un allongement des réseaux de certification de l'agriculture alternative (Stewart et Simon, 2000; Stewart, 2002). Dans une autre optique, comme chez Whatmore et Thorne (1997), on a pu comparer la « convergence » et la stabilité des réseaux d'agriculture conventionnelle (rigides et irréversibles) et ceux d'agriculture alternative (en quête d'un renforcement par hybridation avec

d'autres réseaux convergents). Ainsi, ces travaux semblent demeurer à l'étape de la description des réseaux et de leurs logiques internes.

La théorie de l'acteur-réseau, du moins lorsqu'elle s'applique à l'agriculture alternative, se propose de suivre les acteurs et les intermédiaires tels qu'ils circulent dans les réseaux. Elle est surtout utile en tant que sociologie de l'organisation en réseau et des dynamiques de transformation au sein de ces réseaux, et elle présente l'avantage d'y incorporer des objets et des logiques que l'on qualifiait de « naturels ». L'agriculture alternative y apparaît comme un collectif d'acteurs (producteurs, distributeurs, consommateurs, etc), d'intermédiaires (produits, intrants, etc.) et de traductions (labels, cahiers des charges, etc.) qui réorganisent toutes les étapes de l'activité agricole. L'accent n'est pas mis sur les réactions sociales au danger environnemental causé par l'agriculture conventionnelle, ni sur le processus socio-historique ou structurel ayant mené à l'essor de l'agriculture alternative. L'accent est plutôt mis sur l'organisation spontanée d'une série « d'hybrides » dont on tend à dissimuler le caractère conflictuel (Murdoch, 1997). Du point de vue opérationnel, la théorie de l'acteur-réseau présente donc des affinités avec une économie organisationnelle. Sa popularité dans les sciences de la gestion, par exemple, suggère qu'elle peut s'avérer porteuse dans un travail de recherche interdisciplinaire dans le domaine de l'économie et des organisations.

Conclusion : l'objet de la sociologie de l'environnement et l'horizon d'interdisciplinaire

L'objectif de ce texte était d'explorer l'horizon interdisciplinaire de la sociologie de l'environnement. Puisque, au cours de son évolution disciplinaire, la sociologie de l'environnement s'est structurée sur la base de la dualité entre les pôles de la socialisation de la problématique environnementale et la naturalisation de la société, nous avons montré en quoi cette structuration a bloqué ou motivé la recherche interdisciplinaire lors de ses deux premières phases. La dualité fondatrice de la sociologie de l'environnement continue aujourd'hui d'exister, mais continue-t-elle d'orienter l'ouverture à l'interdisciplinarité?

Dans sa troisième phase la sociologie de l'environnement continue de présenter des approches diverses qui se situent différemment dans la dualité entre socialisation et naturalisation. Nous avons exploré trois de ces approches : l'une, plus normative, qui anticipe une meilleure gestion des problèmes environnementaux; une autre, plus macrosociologique, qui associe la problématique environnementale à l'évolution structurelle de la société; et une dernière que l'on dit « symétrique » qui tend à faire des « non-humains » des acteurs sociaux au même titre que les humains (figure 2).

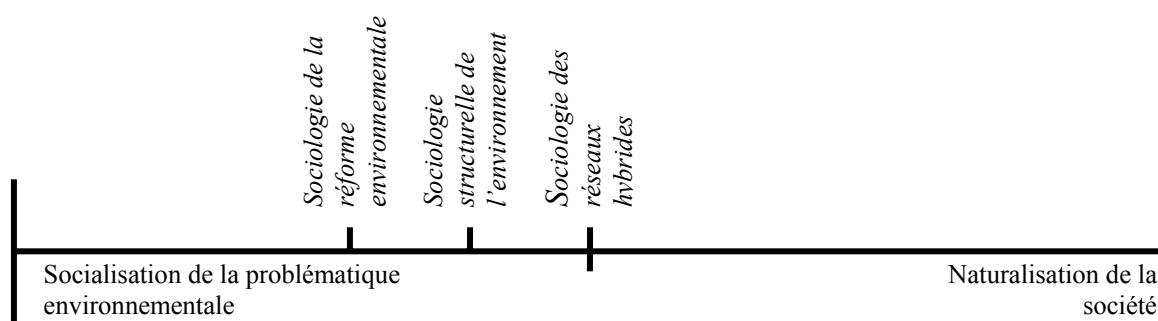


Figure 2. Les approches de la troisième phase de la sociologie de l'environnement

Notre étude du terrain de l'agriculture alternative permet d'entrevoir l'horizon ouvert à l'interdisciplinarité lors de cette troisième phase. La sociologie de la réforme environnementale cherche à évaluer le passage de la mobilisation autour de l'agriculture alternative à son institutionnalisation au niveau juridique, économique et politique en emmenant vers elle diverses disciplines. La sociologie structurelle de l'environnement tente plutôt de situer l'essor de ce type d'initiative dans une théorie explicative de l'émergence de l'environnement comme enjeu de société. Cette théorie, bien qu'elle laisse peu de place aux explications concurrentes et qu'elle fournisse peu d'outils pour le travail interdisciplinaire, ouvrent plusieurs pistes d'analyse pouvant être empruntées par la sociologie de la réforme environnementale et les disciplines qui s'y rattachent. La situation est encore différente avec la théorie de l'acteur-réseau qui propose une épistémologie particulière visant notamment un décloisonnement des disciplines. Au plan opératoire toutefois, il semble que la théorie de l'acteur-réseau offre surtout un cadre d'analyse de l'organisation et de l'économie des réseaux, comme en témoignent certains travaux portant sur l'agriculture alternative.

Sur la base de ces trois approches, la plus récente phase de la sociologie de l'environnement semble présenter deux transformations en ce qui concerne l'horizon interdisciplinaire. Celles-ci concordent avec le fait que la tendance à la naturalisation de la société n'est plus vraiment à l'ordre du jour aujourd'hui. Une première conséquence de ce fait est que l'interdisciplinarité se présente souvent comme un travail partagé entre des représentants de disciplines des sciences sociales, ce qui limite la portée des grands questionnements épistémologiques visant à articuler des champs scientifiques *a priori* assez éloignés. C'est d'ailleurs ce que l'on observe avec la sociologie de la réforme environnementale. La deuxième conséquence est que les approches qui tentent véritablement d'intégrer des « variables écologiques » dans leurs analyses et explications le font dorénavant en tentant de se situer vers le centre du spectre de la dualité entre socialisation et naturalisation, par exemple en posant l'existence d'une dialectique entre nature et société

(comme chez Beck), ou encore en niant cette dualité (comme la théorie de l'acteur-réseau). Dans tous les cas, l'horizon ouvert à l'interdisciplinarité est variable, ce qui nous porte à croire qu'il y eut, au cours de cette troisième phase, un découplage entre l'ouverture à l'interdisciplinarité d'une part et, d'autre part, la dualité fondatrice de la sociologie de l'environnement.

Remerciements

L'auteur tient à remercier le programme de bourse de doctorat du CRSH, ainsi que Jules Duchastel de la Chaire du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie, et Corinne Gendron et Marie-France Turcotte de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable pour les appuis présents et passés qui ont permis la réalisation de cet article.

Bibliographie

- Allen, P. et al., 2003, « Shifting plates in the agrifood landscape: the tectonics of alternative agrifood initiatives in California », in *Journal of Rural Studies*, no 19, pp. 61-75.
- Audet, R., 2006, « Modalité économiques, quête de crédibilité et réglementation : comment le commerce équitable s'expose aux écueils du commerce mondial », in *Économie et solidarité*, vol 37, no 2, pp. 137-151.
- Audet, R., 2009 (à paraître), « L'institutionnalisation de l'agriculture biologique vue par le Sud : entre régulation inégalitaire et tropicalisation », in Gendron et al. (dir), *Développement durable et responsabilité sociale. De la mobilisation à l'institutionnalisation*. Presses Polytechnique Internationales, Montréal.
- Barham, E., 2002, « Towards a theory of values-based labeling », in *Agriculture and Human Values*, no 19, pp. 349-360.
- Beck, U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Aubier, Paris, 521 p.
- Boudes, P., 2006, « Les démarches des sociologies francophones de l'environnement. Comment faire science avec la problématique environnementale », in *VertigO – Revue électronique en sciences de l'environnement*, vol 7, no 2. [En ligne] : http://www.vertigo.uqam.ca/vol7no2/art3vol7no2/philippe_boudes.html
- Buttel F.H., 2002, « Has Environmental Sociology Arrived? », in *Organization & Environment*, 2002, vol 15, no 1, pp. 42 - 54.
- Buttel F.H., 2003, « Environmental Sociology and the Explanation of Environmental Reform », in *Organization & Environment*, vol 16, no 3, pp. 306 - 344.

- Callon, M., 1999, « Le réseau comme forme émergence et comme modalité de coordination : le cas des interactions stratégiques entre firmes industrielles et laboratoires scientifiques », pp. 13-64, in Callon, M. et al., Réseaux et coordination, Economica, Paris.
- Callon, M., 1992, « L'irrésistible montée des réseaux socio-techniques », in Callon, M. (dir.), Ces réseaux que la raison ignore, Centre de sociologie de l'innovation, L'Harmattan, Paris.
- Callon, M., 1991, « Techno-economic networks and irreversibility », pp. 132-161, in Law, J. (dir.), A Sociology of Monsters. Essays on Power, Technology and Domination, Sociological Review Monograph 38, Routledge, London/New York.
- Dansereau, P., 1973, La terre des hommes et le paysage intérieur, Leméac, Montréal, 190 pages.
- Dunlap, R.E., 2002, « Environmental Sociology: A Personal Perspective on Its First Quarter Century », in *Organization & Environment*, vol 15, no 1, pp. 10 - 29.
- Eder, K., 1996, The Social Construction of Nature. A Sociology of Ecological Enlightenment, SAGE Publications, Londres, 243 pages.
- Foster, J.B., 2002, « Environmental Sociology and the Environmental Revolution », in *Organization & Environment*, vol 15, no 1, pp. 55 - 28.
- Gendron, C., M.-F. Turcotte, R. Audet, S. De Bellefeuille, M.-A. Lafrance et J. Maurais, 2005, « La consommation comme mobilisation sociale : l'impact des nouveaux mouvements sociaux économique sur la structure normative de l'industrie forestière », in *Consommations et Sociétés* no 6, L'Harmattan, coll. Dossier sciences humaines et sociales, Paris.
- Gendron, C., J.-G. Vaillancourt et R. Audet (dir.), 2009 (à paraître), Développement durable et responsabilité sociale. De la mobilisation à l'institutionnalisation. Presses Polytechnique Internationales, Montréal.
- Goodman, D., 2003, « Editorial. The quality turn and alternative food practices: reflections and agenda », in *Journal of Rural Studies*, no 19, pp. 1-7.
- Goodman, D., 1999, « Agro-Food Studies in the Age of Ecology: Nature, Corporeality, Bio-Politics », in *Sociologia Ruralis*, vol 39, no 1, pp 17-38.
- Hinrichs, C.C., 2003, « The practice and politics of food system localization », in *Journal of Rural Studies*, no 19, pp. 33-45.
- Leroy, P., 2003, « Un bilan de la sociologie de l'environnement en Europe », in Gendron, C. et J.-G. Vaillancourt (dir), Développement durable et participation publique, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, pp 25-48.
- Latour, B., 1999, Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie. Éditions La Découverte, Coll. Armillaire, Paris, 383 pages.
- Latour, B., 1997, Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique, La Découverte, Paris, 207 p.
- Law, J., 1992, « Notes on the Theory of the Actor-Networks: Ordering, Strategy, and Heterogeneity », in *Systems Practice*, vol 5, no 4, pp. 379-393.
- Micheletti, M., 2003, Political Virtue and Shopping: Individuals, Consumerism, and Collective Action, New York: Palgrave Macmillan, 247 p.
- Mol, A.P.J., 2006, « From Environmental Sociologies to Environmental Sociology?: A Comparison of U.S. and European Environmental Sociology », in *Organization & Environment*, vol 19, no 1, pp. 5-27.
- Murdoch, J., 1997, « Inhuman/nonhuman/human: actor-network theory and the prospects for a nondualistic and symmetrical perspective on nature and society », in *Environment and Planning D: Society and Space*, vol 15, pp. 731-756.
- Piriou, S., 2002, L'institutionnalisation de l'agriculture biologique, Thèse de doctorat. École Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, 423 p.
- Raynolds, L.T., 2000, « Re-embedding global agriculture: the international organic and fair Trade Movements », in *Agriculture and Human Values*, vol. 17, pp 297-309.
- Sage, C., 2003, « Social embeddedness and relations of regard: alternative good food networks in south-west Ireland », in *Journal of Rural Studies*, no 19, pp. 47-60.
- Stassart, P., 2003, Produits fermiers: entre qualification et identité, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles, 424 pages
- Stewart, L., 2002 « The invisible Mouth': Mobilizing the Consumer in Food Production-Consumption Networks », in *Sociologia Ruralis*, vol 42, no 4, pp. 278-294.
- Stewart, L. et K. Simon, 2000, « Beyond the Farm Gate: Production-Consumption Networks and Agri-Food Research », in *Sociologia Ruralis*, vol 40, no 1, pp. 3-19.
- Touraine, A., 1981, « Réactions anti-nucléaires ou mouvement antinucléaire », in *Sociologie et sociétés*, vol 13, no 1, pp.117-129.
- Vaillancourt, J.-G., 2003, « De la sociologie environnementale à l'écociologie », in Gendron, C. et J.-G. Vaillancourt (dir), Développement durable et participation publique, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, pp. 49-64.
- Vaillancourt, J.-G., 1981, « Évolution, diversité et spécificité des associations écologiques québécoises : de la contre-culture et du conservationisme à l'environnementalisme et à l'écociologie », in *Sociologie et sociétés*, vol 13, no 1, pp 81-98.
- Whatmore, S. et L. Thorne, 1997, « Nourishing Networks : Alternative Geographies of Food », pp. 287-304, in Goodman, D. et M.J. Watts (dir), Globalising Food. Agrarian Questions and Global Restructuring, Routledge, London/New York.
- Winter, M., 2003, « Embeddedness, the new food economy and defensive localism », in *Journal of Rural Studies*, no 19, pp. 23-32.